



Sainte-Pazanne, le 17 décembre 2020

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Rue Fernand de Mun
BP 1409
44214 PORNIC Cedex

✉ C. Bielak 02.40.02.10.72
c.bielak@petr-paysderetz.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier du 19 novembre 2020, vous avez transmis le projet de modification n°4 du PLU de Pornic au PETR du Pays de Retz, au titre de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

La modification porte sur les points suivants :

*précisions apportées sur les règles d'application de la loi littoral, d'accès, d'implantation, d'aspect extérieur ;

*ajustements du zonage : suppression d'emplacements réservés, suppression de la zone Ax et adaptation du règlement écrit de la zone A.

Au regard de l'examen de votre projet, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il est compatible avec les orientations du SCoT, et que le PETR émet donc un **avis favorable** sur la modification n°4 du PLU de Pornic.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Président
Bernard MORILLEAU

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL